



# COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

## *Accueil extra-scolaire de Bas-Intyamou*

### *Formulaire d'inscription définitive*

*Remplir un formulaire par enfant*

### **Données de l'inscription**

#### **Coordonnées de l'enfant fréquentant l'accueil extra-scolaire :**

Nom et prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date de naissance de l'enfant : \_\_\_\_\_

Domicile de l'enfant : \_\_\_\_\_

Langue maternelle de l'enfant \_\_\_\_\_

Enseignant(e) et classe (degré) de l'enfant : \_\_\_\_\_

Le revenu imposable mentionné au point 7.91 du dernier avis de taxation est de CHF \_\_\_\_\_

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1 06.30 – 08.00 h.					
Unité 2 08.00 – 11.35 h.					
Unité 3 11.35 -13.35 h					
Unité 4 13.15 – 15.15 h.					
Unité 5 15.15 – 18.00 h.					

## **Tarif et plages horaires**

Deux tarifs sont applicables :

- un pour les enfants en âge de scolarité infantine
- un pour les enfants en âge de scolarité primaire

Ces deux tarifs font partie intégrante du présent document.

Le revenu imposable est déterminé selon la cote 7.91 du dernier avis de taxation des parents.

Remarques :

- ✓ les enfants seront accueillis à l'Ecole d'Estavannens. Pour ceux qui vont à l'école de Grandvillard, ils pourront utiliser les bus scolaires pour venir à l'accueil pour midi.
- ✓ les transports entre la maison et l'accueil, soit entre votre domicile et Estavannens, sont assumés par les parents.
- ✓ l'unité 1 comprend le petit-déjeuner
- ✓ l'unité 3 comprend le repas de midi (CHF 9.00/repas)
- ✓ l'unité 5 comprend le goûter
- ✓ les tarifs sont fixés par unité, selon le tableau ci-dessus.
- ✓ toute unité entamée est facturée dans sa totalité.
- ✓ dès 2 enfants par famille fréquentant la structure, le 2<sup>ème</sup> enfant, le 3<sup>ème</sup> et les suivants bénéficieront d'un rabais de CHF 1.00 par unité.
- ✓ une cotisation annuelle et forfaitaire de CHF 50.00 par famille sera demandée à l'inscription.

La fréquentation de l'accueil extra-scolaire selon les unités cochées ci-dessus se fera :

dès la rentrée 2018/2019

autre date : \_\_\_\_\_

Mon enfant fréquentera l'accueil extra scolaire

de manière régulière (toutes les semaines de la même façon)

de manière irrégulière – mes horaires changeant chaque mois, je l'inscrirai à l'accueil selon mes horaires. Je m'engage à communiquer mes besoins dès que j'aurai connaissance de mes horaires.

### ***Renseignements personnels***

Ils seront traités avec confidentialité.

### **Renseignements concernant les parents/représentant légal**

Nom du père : \_\_\_\_\_

Prénom du père : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

**Nom de la mère :** \_\_\_\_\_

**Prénom de la mère** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Dans le cas où les parents sont séparés, veuillez svp indiquer le représentant légal :

\_\_\_\_\_

**Adresse pour la facturation :**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance des conditions de l'accueil extra-scolaire de Bas-Intyamon et je certifie que les renseignements donnés sont exacts. De plus, j'autorise le personnel de l'accueil à informer les enseignants sur les heures de présence à l'accueil de mon enfant (à des fins de coordination).

Lieu et date :

\_\_\_\_\_

Signature des parents :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

## **Accueil extra-scolaire 2018/2019**

### **Tarifs applicables aux enfants des écoles enfantines**

Revenus annuels déterminants	<b>Unité 1</b> Prix/période	<b>Unité 2</b> Prix/période	<b>Unité 3</b> Prix/période	<b>Unité 4</b> Prix/période.	<b>Unité 5</b> Prix/période
Tarif de à	06h30 à 8h00	08h00 à 11h30	11h15 à 13h15	13h15 à 15h15	15h15 à 18h00
<b>A</b> CHF 0.00 à CHF 30'000.00	CHF 6.05	CHF 10.45	CHF 13.40	CHF 7.40	CHF 8.45
<b>B</b> CHF 30'001.00 à CHF 60'000.00	CHF 7.05	CHF 12.45	CHF 15.40	CHF 9.40	CHF 10.45
<b>C</b> CHF 60'001.00 à CHF 100'000.00	CHF 8.05	CHF 14.45	CHF 17.40	CHF 11.40	CHF 12.45
<b>D</b> plus de CHF 100'00.00	CHF 9.05	CHF 16.45	CHF 19.40	CHF 13.40	CHF 14.45

Revenu déterminant : revenu imposable (selon dernier avis de taxation)

- Unité 1 = petit déjeuner compris
- Unité 3 = repas de midi compris (CHF 9.00/repas)
- Unité 5 = goûter compris

#### Remarques :

- Le tarif est fixé par unité selon le tableau ci-dessus
- Toute unité entamée est facturée dans sa totalité
- Dès qu'un deuxième enfant d'une même famille fréquente l'AES, il y a une réduction du tarif par unité de CHF 1.00.



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON**  
**1667 ENNEY**

## ***Accueil extra-scolaire 2018/2019***

### **Tarifs applicables aux enfants des écoles primaires**

Revenus annuels déterminants	<b>Unité 1</b> Prix/période	<b>Unité 2</b> Prix/période	<b>Unité 3</b> Prix/période	<b>Unité 4</b> Prix/période.	<b>Unité 5</b> Prix/période
Tarif de à	06h30 à 8h00	08h00 à 11h35	11h35 à 13h15	13h15 à 15h15	15h15 à 18h00
<b>A</b> CHF 0.00 à CHF 30'000.00	CHF 8.00	CHF 15.00	CHF 16.00	CHF 10.00	CHF 12.00
<b>B</b> CHF 30'001.00 à CHF 60'000.00	CHF 9.00	CHF 17.00	CHF 18.00	CHF 12.00	CHF 14.00
<b>C</b> CHF 60'001.00 à CHF 100'000.00	CHF 10.00	CHF 19.00	CHF 20.00	CHF 14.00	CHF 16.00
<b>D</b> plus de CHF 100'00.00	CHF 11.00	CHF 21.00	CHF 22.00	CHF 16.00	CHF 18.00

Revenu déterminant : revenu imposable (selon dernier avis de taxation)

- Unité 1 = petit déjeuner compris
- Unité 3 = repas de midi compris (CHF 9.00/repas)
- Unité 5 = goûter compris

#### Remarques :

- Le tarif est fixé par unité selon le tableau ci-dessus
- Toute unité entamée est facturée dans sa totalité
- Dès qu'un deuxième enfant d'une même famille fréquente l'AES, il y a une réduction du tarif par unité de CHF 1.00.